



Séance du 12 septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le douze septembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal de RETJONS, sous la présidence de Madame CLAVE Virginie, Maire.

Présents : MICHELENA Arlette - CLAVE Virginie - CLAVE Guillaume - DUBUISSON Catherine - ROUBIOL Sandrine - GUILLOT Jean - SENDRANE Pierre

Absents : LABAT Bénédicte donne procuration à Mme CLAVE Virginie ; SAN JOSE Sébastien donne procuration à Mme ROUBIOL Sandrine ; M. PAUDELEUX Guillaume et PELLEFIGUE Martine

Mme MICHELENA Arlette a été élu Secrétaire.

Nombre de membres

- En exercice : 11

- Présents à la séance : 7

Date de la convocation : 03/09/2025

Date d'affichage : 15/09/2025

N° délibération : DCM2025/34

Objet de la délibération : Motion en faveur des propositions du groupe de travail « Forêts, biens communs »

De nombreuses voix s'élèvent contre le modèle actuel de gestion des forêts : industrialisation rampante des forêts françaises avec épandage de pesticides et multiplication des coupes rases, effondrement de biodiversité, appel à mobiliser davantage de bois, gaspillage d'énergie, suppression de postes et démantèlement de l'office national des forêts, fermeture des petites scieries ou encore conditions de travail extrêmement difficiles des ouvriers forestiers et des bûcherons.

En conséquence, plusieurs parlementaires, associations, collectifs, syndicats et personnalités se sont réunis au sein d'un groupe de travail pour élaborer collectivement une proposition de loi cadre visant à proposer un contre-modèle au modèle industriel des forêts pour une gestion écologique, sociale et démocratique des forêts françaises, biens communs inestimables à l'heure de l'urgence écologique et climatique.

Cette proposition de loi s'articule en 5 axes :

- Défendre l'écosystème forestier ;
- Garantir un service public national forestier fort ;
- Reconnaître la forêt comme un puits de carbone indispensable dans la lutte contre le changement climatique ;
- Relocaliser et développer des filières de transformation et d'utilisation locale du bois et améliorer nettement les conditions sociales des ouvriers forestiers ;
- Reconnaître la forêt comme bien commun.

Après examen de la proposition, le conseil municipal décide, à l'unanimité, **de rejeter** cette proposition de loi, avec la volonté de protéger la forêt locale et éviter de déséquilibrer l'écosystème de la filière bois locale.

A RETJONS, le 15/09/2025
Le Maire,
CLAVE Virginie



Le secrétaire de séance
MICHELENA Arlette